

Billet d'humeur

Quoiqu'il en coûte !

Le jeudi 12 mars, le Président de la République, nous annonce que « quoiqu'il en coûte » nous vaincrons la pandémie.

Le même Emmanuel MACRON, Chef des Armées nous prévient 5 jours plus tard que la guerre est déclarée, l'ennemi invisible et sournois, le coronavirus, va nous contraindre, toutes les mesures sont prises, les gestes barrières sont le rempart essentiel, le « restez chez nous » devient leitmotiv.

Mais malheureusement dans les faits la situation sanitaire s'aggrave dans le Grand Est et la pandémie s'étend à toutes les régions française avec plus ou moins de virulence, et le combat devient celui de tout un chacun.

Ce week-end le parlement s'est réuni pour voter la loi d'urgence sanitaire.

Dès lors le « quoiqu'il en coûte » prend une autre tournure.

---

Compris par tous, dès son annonce, les mots ayant un sens, je cite :

*"La santé n'a pas de prix. Le gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour porter assistance, pour prendre en charge les malades, pour sauver des vies. Quoiqu'il en coûte" »*

Il faudra *"tirer les leçons"* et *"interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies"* .

*"Tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises, quoi qu'il en coûte, là aussi"*, a-t-il assuré.

Pour ce faire, Emmanuel Macron a annoncé un mécanisme *"exceptionnel et massif"* passant notamment par la mise en place de chômage partiel.

*"L'État prendra en charge l'indemnisation des salariés contraints à rester chez eux"*, a-t-il promis. En outre, *"toutes les entreprises qui le souhaitent pourront reporter sans justification, sans formalité, sans pénalité, le paiement des cotisations et impôts dus en mars"*.

Et une conclusion pleine d'espoir après toutes ces années à dénoncer une marchandisation à outrance des services publics :

*"Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite, sans condition de revenus, de parcours ou de profession, notre État-providence, ne sont pas des coûts ou des charges, mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe"*

Il n'entendait plus *"déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner"*, ni les laisser *"aux lois du marché"*.

Quelle lucidité à cet instant...à cet instant seulement, je confesse y avoir cru et m'être dit enfin...

---

Seulement voilà, au fil des jours qui ont suivi le "Quoiqu'il en coûte" est devenu cacophonique, contradictoire, bien évidemment prise de conscience libérale, l'économie va péricliter alors appel à reprendre le travail, coûte que coûte, exhortation du Ministre cynique du Travail.

Polémiques sur le port ou pas de masque, pourquoi ? pour les mêmes raisons qui conduisent au confinement.

Confinement parce que les services de réanimations vont être débordés à cause d'une volonté politique aboutie de rentabiliser l'hôpital depuis des années, productivité oblige.

Pour les masques, il y a une pénurie, on nous explique qu'ils ne sont pas efficaces mais pour autant on passe des marchés public pour en acheter à l'étranger...

En temps de guerre seuls les ordres simples sont audibles et applicables, certainement pas ceux qui peuvent être sujet à interprétation.

Alors la loi fait son apparition en ce week-end.

Ce texte de loi encadre toute une série de mesures provisoires annoncées en matière :

de droit du travail,

de la sécurité sociale en matière notamment de bénéfice de l'activité partielle,

de conditions d'acquisition et de prise de congés payés, de repos,

d'intéressement et de participation,

du suivi de santé des salariés,

de modalités d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel.

Tous les détails par ce lien : [Daloz](#)

Et une interpellation, celle du Syndicat des avocats de France (SAF) qui a d'ores et déjà manifesté à travers une lettre ouverte à la ministre du travail son inquiétude quant aux domaines faisant l'objet de ce texte d'urgence qui permet d'envisager des « **dérogations à des règles jusqu'à présent considérées comme d'ordre public** ».

Le SAF souligne qu'il n'est pas question que « **des réformes puissent être décidées dans l'urgence avec des effets au-delà de la période exceptionnelle du confinement** »

Interrogeons nous mais restons collectivement solidaires face une crise aigue telle que le monde n'avait pas connu depuis 80 ans.

Déplorons les positions plus que décalées de certains de nos ministres, le notre pour ne pas le citer.

Encourageons les initiatives citoyennes, mais surtout respectons le collectif et que nos engagements ne soient pas vains.

Écoutez, lisez, tenez vous informé...